

# La question de l'« abandon » et des inégalités dans les premiers cycles à l'université

ROMUALD BODIN,  
IUFM de Poitou-  
Charente, Groupe de  
recherches et d'études  
sociologiques  
du Centre-Ouest  
(GRESKO),

MATHIAS MILLET,  
Université de Poitiers,  
GRESKO

Les premiers cycles universitaires se caractérisent par un taux d'évaporation particulièrement élevé en première année au regard des autres cursus possibles dans l'enseignement supérieur. On peut en effet considérer que chaque année 25 % des étudiants inscrits en première année de licence ne s'y réinscrivent pas l'année suivante. Globalement, ces dernières années, cela n'a été le cas que de 9 % des étudiants en STS, 14 % en IUT et 20 % en CPGE<sup>1</sup>.

Cette situation est le plus souvent interprétée comme un dysfonctionnement de l'université (qu'il s'agisse de dénoncer un manque de moyens, la mauvaise orientation des bacheliers ou de supposer le trop faible engagement des enseignants-chercheurs). On voudrait au contraire montrer que loin d'un dysfonctionnement, il s'agit là d'un effet structurel. Celui-ci renvoie à la situation spécifique des premiers cycles dans l'espace plus général de l'enseignement supérieur et, par voie de conséquence, au rôle qu'ils y tiennent : à savoir celui d'un espace tampon, de régulation des flux successifs de bacheliers dans le sens d'un maintien des hiérarchies sociales et scolaires, c'est-à-dire des inégalités sociales face aux possibilités d'ascension par les études (en quelque sorte, contre ou malgré la massification de l'enseignement supérieur).

## L'« échec dans les premiers cycles » : un concept écran

En 2008, Valérie Pécresse, alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, justifiait la mise en place du Plan licence<sup>2</sup> par l'existence d'un « échec inacceptable » à l'université. Dans son Plan pluriannuel pour la réussite en licence, le document d'orientation du ministère (MESR, 2008) précise en effet que, en première année, « 52% [des étudiants] échouent (30% redoublent, 16% se réorientent, 6% abandonnent leurs études) ».

1. Tous les chiffres présents dans ce texte (sauf exceptions précisées en note) sont tirés des publications de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance).
2. Plan de lutte devant permettre une meilleure « rétention » des étudiants.

On s'aperçoit dans ce rapport, comme dans beaucoup d'autres, que les auteurs tendent à désigner par « *échec* » tout retard, toute réorientation et toute sortie du système universitaire. Or un tel agrégat ne va pas de soi. Il suffit de faire le tour de quelques travaux sociologiques concernant l'hétérogénéité du monde étudiant<sup>3</sup> pour se rendre compte que sont ainsi regroupées des situations qui ne sont pas comparables. Par exemple, l'arrêt d'études d'un étudiant salarié pour des raisons économiques est assimilé à la non-réinscription d'un étudiant en médecine ayant échoué à son concours d'entrée. L'« *échec* » aux examens d'un étudiant investi par ailleurs dans la préparation d'un concours de la fonction publique est traité comme la non-réinscription d'un étudiant qui, entré à l'université en position d'attente, trouve un emploi stable lui permettant d'accéder à son indépendance économique. Il en va de même avec la bifurcation en cours d'année d'un étudiant placé temporairement sur les listes d'attente de la formation de son choix, de la sortie du système universitaire d'un étudiant salarié quinquagénaire en reprise d'études « pour le plaisir » ou encore de l'arrêt d'un étudiant par accumulation de mauvais résultats scolaires.

Mais plus encore, et au-delà de cette hétérogénéité, parler d'« *échec* » (y compris, par exemple, en distinguant diverses formes d'échec) a-t-il seulement un sens ? Là encore, rien n'est moins sûr. Par exemple, pour de nombreux étudiants désignés comme « décrocheurs », l'inscription dans un premier cycle universitaire constitue une propédeutique à des formations futures hors université au sein desquelles ils n'auraient sans doute pu « s'épanouir » autrement<sup>4</sup>. C'est le cas d'étudiants qui, le plus souvent inscrits en sciences du vivant, en psychologie ou en sociologie, passent par ces formations pour accéder à des écoles spécialisées, généralement dans le social ou le paramédical<sup>5</sup>. Pour ces étudiants, l'université fait alors fonction d'école préparatoire. Ils s'inscrivent en faculté avec le projet d'entrer le plus rapidement possible dans une école mais ont le sentiment de devoir encore se préparer au concours qui en sanctionne l'entrée en améliorant leurs connaissances dans telle ou telle discipline ou, plus simplement, comme c'est souvent le cas pour les écoles de travailleurs sociaux, en attendant de vieillir de quelques années pour paraître et se sentir plus « matures »<sup>6</sup>. D'une certaine façon, ces étudiants détournent l'offre universitaire. Ils se l'approprient comme un lieu de préparation de leur avenir professionnel où l'obtention d'un diplôme n'est pas une priorité. En ce sens, l'université joue son rôle, fût-ce

3. On pense, par exemple, aux nombreux travaux réalisés dans le cadre de l'OVE (Observatoire de la vie étudiante).
4. R. Bodin, *L'abandon en première année de licence à l'université de Poitiers*, Rapport final, SAFIRE/ GRESCO (EA 3815), Université de Poitiers, 2009. M. Millet, G. Moreau, *Sociographie des étudiants de première année de l'UFR Sciences humaines et art, année 2008*, Rapport d'enquête pour l'UFR SHA, Université de Poitiers, GRESCO.
5. C'était le cas de 35 % des étudiants qui ne se sont pas réinscrits après une première année en sciences du vivant à Poitiers en 2006-2007, de 35 % des étudiants non réinscrits en psychologie et de 32 % des étudiants en sociologie – mais aussi de 40 % des étudiants en STAPS.
6. L'entrée dans les établissements de formation au travail social implique (pour préparer les diplômes de niveau III : éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, assistants de service social, etc.) la réussite à un concours accessible à partir du baccalauréat. Or si cette condition semble indiquer que l'entrée dans ces formations se fait majoritairement à 18 ou 19 ans, l'âge moyen d'obtention du concours est en réalité bien supérieur : 80 %, par exemple, des entrants en formation d'éducateur spécialisé avaient en 2005 entre 21 et 35 ans. Ce fait est aussi bien connu des formateurs qui sélectionnent et recherchent souvent consciemment des recrues

malgré elle, d'encadrement, de formation et d'accompagnement des nouveaux bacheliers vers un avenir professionnel.

De ce point de vue, parler sans plus de précautions, à l'image de la *doxa* institutionnelle, de l'« échec dans les premiers cycles universitaires », c'est s'interdire par avance de saisir la réalité de ce qui se joue dans ces premiers cycles. Pour prendre un exemple plus concret, lorsque l'université de Poitiers annonce, pour 2006-2007, « 47% d'échec au terme de la première année », non seulement on note une nouvelle fois que redoublements et non-réinscriptions sont regroupés dans une même catégorie mais plus encore une analyse sommaire des chiffres fournis<sup>7</sup> permet de constater que la non-réinscription est loin de correspondre à l'idée que l'on se fait généralement de l'« abandon ». Une année après leur non-réinscription, en effet, 62% des étudiants « décrocheurs » sont encore en formation (32% sont inscrits en STS, 27% dans un école spécialisée – écoles d'infirmières, du travail social, para-médicales, d'arts appliqués, de journalisme, etc.–, 19% en licence dans une autre université, 7% en préparation d'un concours, 5% en IUT, etc.) et 27% sont en emploi. En d'autres termes, seuls 11% des étudiants considérés en « abandon », soit 7% des étudiants considérés en « échec », ou encore 3,5% des étudiants inscrits en première année, se sont retrouvés au terme de cette année-là sans formation et/ou sans emploi. *A contrario*, la très grande majorité a changé de voie, réussi un concours ou trouvé un emploi.

S'il ne s'agit donc pas de nier les difficultés que rencontrent un nombre important d'étudiants en première année de licence, il faut toutefois souligner que les glissements interprétatifs qui accompagnent généralement les commentaires de ce phénomène en termes d'« échec », comme le caractère alarmiste des lectures auxquelles il donne lieu, font écran à une véritable compréhension du phénomène de « l'abandon ». D'usage principalement institutionnel et pédagogique, la notion d'*échec scolaire* s'est en effet imposée en France, dans les années 1960, pour désigner les faibles performances scolaires des élèves pour l'essentiel issus des milieux populaires qui, dès l'école primaire, semblaient ne pas profiter des effets de l'ouverture scolaire amorcée alors<sup>8</sup>. La transposition dans le supérieur d'une notion institutionnelle servant à caractériser avant tout la situation scolaire d'élèves les plus en difficulté dès les premiers niveaux du système d'enseignement doit donc interroger. Car l'on ne saurait parler d'*échec* dans l'enseignement supérieur comme on parle d'*échec*

plus « matures », que des candidats eux-mêmes qui, dès lors, préfèrent passer une ou deux années à l'université en attendant que leurs chances de réussite au concours soient plus élevées. Pour une analyse de la sélection à l'entrée des écoles pour éducateurs spécialisés : R. Bodin, « Les signes de l'élection. Repérer et vérifier la conformation des dispositions professionnelles des élèves éducateurs spécialisés », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°178, 2009.

7. Ces chiffres proviennent d'une enquête réalisée par le Service des Études, de l'Évaluation et de la Prospective de l'université de Poitiers sur le devenir des étudiants non réinscrits (SEEP, 2008).
8. V. Isambert-Jamati, « Quelques rappels sur l'émergence de l'échec scolaire comme "problème social" dans les milieux pédagogiques français », in E. Plaisance, (dir.), *L'Échec scolaire, nouveaux débats, nouvelles approches sociologiques*, Paris, CNRS, 1984.

*scolaire* à l'école primaire ou au collège, c'est-à-dire pour des élèves en cours de scolarité obligatoire, encore non diplômés, et pour des étudiants déjà bacheliers. Cette question de l'*échec*, lorsqu'elle s'impose sans précautions dans les discours ayant trait à l'université, tend en outre à imposer une lecture *en négatif* (dans les deux sens du terme) des trajectoires étudiantes qui ont pour tort de ne pas être linéaires, et sont de fait perçues en termes de manque, de défaillance et/ou de dysfonctionnement. En d'autres termes, en acceptant le caractère englobant de cette notion écran et en assimilant les pratiques de non-réinscription ou de réorientation à un *échec*, on prend pour un désordre ce qui, à l'analyse, apparaît au contraire comme une fonction structurelle des premiers cycles universitaires, à savoir : la régulation des flux successifs de nouveaux bacheliers. Or, qui plus est, cette régulation a avant tout pour rôle de participer au maintien des hiérarchies sociales et scolaires contre ou malgré les appels à la démocratisation de l'enseignement supérieur.

### « L'abandon » : un processus de régulation qui participe au maintien des inégalités

On sait que l'enseignement supérieur est un espace très hiérarchisé. Il convient en effet de distinguer dans un premier temps les filières courtes (STS, IUT, les écoles spécialisées à bac + 2 ou 3) des filières longues (universités, CPGE et grandes écoles, les écoles spécialisées à bac + 5). Mais une fois cela dit, il faut encore préciser que pour un nombre d'années égal s'imposent aussi d'autres hiérarchies, il est vrai moins explicites. Ainsi, un étudiant obtenant un master de physique ou de mathématiques à l'université sent plus ou moins confusément que son bac+5 n'est pas tout à fait équivalent à celui du polytechnicien. Or, comme l'ont montré plusieurs recherches, les élèves du secondaire sont progressivement préparés à l'existence de cette hiérarchie et s'y ajustent pour la plupart en amont dès leur choix de poursuite d'études en terminale.

Une étude récente des choix d'orientation des bacheliers réalisée dans l'académie de Poitiers en fait la démonstration<sup>9</sup>. Tout se passe en effet comme si la dimension temporelle des *habitus* de classe commandait la distribution des publics étudiants dans l'espace de l'enseignement supérieur selon l'origine sociale et scolaire. Les milieux les moins dotés au plan culturel et économique sont aussi les moins assurés sur leur avenir et tendent à s'orienter vers les filières courtes.

9. Orange S., « Le choix du BTS. Entre construction et encadrement des aspirations des bacheliers d'origine populaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 183, 2010.

À l'inverse, les étudiants issus des classes supérieures sont plus enclins à s'engager en CPGE<sup>10</sup>, c'est-à-dire dans des filières qui, par définition, se constituent comme préparation à un avenir plus lointain encore. Il n'est donc pas étonnant de constater que l'université, qui associe en quelque sorte ces deux virtualités, se retrouve dans une position intermédiaire. Ainsi, en 2008, dans l'académie de Poitiers, 67,2% des vœux réalisés par les bacheliers enfants d'ouvriers concernaient une STS ou un IUT (contre seulement 34 % pour les bacheliers enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures) ; 23,4% des vœux réalisés par les enfants de professions intermédiaires portaient sur l'université (contre seulement 21,4% pour les enfants d'employés et 18 % pour les enfants d'ouvriers) ; et 29 % des vœux des enfants de cadres mentionnaient au moins une CPGE (contre 15,9 % pour les enfants de professions intermédiaires, 10,8 % pour les enfants d'employés et 5,2% pour les enfants d'ouvriers). Ce mouvement se prolonge par ailleurs au sein de chaque université, *via* les différentes disciplines et leur hiérarchisation plus ou moins explicite. Parce que ces dernières ne préparent ni aux mêmes secteurs du marché du travail, ni aux mêmes positions sociales, on constate que, dès la première année de licence, l'origine sociale et le niveau scolaire des étudiants augmentent lorsque l'on passe d'AES aux lettres ou aux sciences humaines et sociales, puis de droit ou de sciences à médecine et pharmacie.

Mais, aussi efficaces que soient ces effets de socialisation des aspirations, tous les étudiants ne se trouvent pas « du premier coup » à la place qui leur est « socialement destinée » et ce pour deux raisons au moins. D'une part, certains élèves de terminale, bien que minoritaires, tendent, pour des raisons diverses et que l'on n'a sans doute pas fini d'identifier, à exprimer des aspirations, des souhaits ou des désirs d'avenir quelque peu en décalage avec leurs caractéristiques sociales et scolaires. D'autre part, il se trouve que les places disponibles dans la plupart des filières hors université sont limitées. Un nombre non négligeable d'étudiants se retrouvent donc à l'université (qui ne peut, contrairement aux autres dispositifs, refuser une inscription) sans l'avoir expressément désiré. Ainsi, en 2008, et pour la France entière cette fois, si plus de 80% des élèves de terminale ayant fait le choix d'intégrer une CPGE y sont parvenus, ce n'est le cas que de 55% de ceux qui ont fait le choix d'une STS et 50% pour les IUT<sup>11</sup>. Or on s'aperçoit que, suite à ces choix d'orientation et en aval par conséquent de l'entrée dans l'enseignement supérieur, les

10. Cela ne signifie évidemment pas qu'une majorité d'enfants des classes supérieures s'orientent en classes préparatoires. L'université reste la voie d'accès à l'enseignement supérieur la plus fréquentée quelle que soit l'origine sociale des étudiants. B. Lahire (collab. M. Millet, E. Pardell), *Les manières d'étudier*, Paris, La documentation française, 1997.

11. Source : MESR, Premiers bilans de l'orientation active en 2008.

étudiants procèdent au cours de leur première année dans le supérieur à un ensemble de réajustements dont la structure n'est en rien contingente : elle renforce au contraire l'alignement des hiérarchies sociales sur la hiérarchie des filières et des disciplines.

En 2002, sur les 23% d'étudiants français qui ne se sont pas réinscrits après leur première année, 73% en réalité se sont réorientés vers une autre formation. Or, ces réorientations ne se font pas indifféremment dans toutes les directions. Dans la très grande majorité des cas, la hiérarchie scolaire et sociale des filières et des disciplines du supérieur est parcourue du haut vers le bas. C'est ainsi que, à l'université, les étudiants apprennent avant tout à « en rabattre ». En ce qui concerne les bacheliers 1996 au niveau national<sup>12</sup>, quelle que soit la filière d'inscription en première année, les réorientations se font majoritairement en faveur des STS et des écoles spécialisées (cf. « autres formations » : écoles de commerce, d'art, d'architecture, paramédicales, sociales, etc.) qui constituent aussi les deux échelons inférieurs de l'espace de l'enseignement supérieur.

En outre, ce réajustement vers le bas se fait progressivement et par niveaux successifs. Ce n'est que rarement que l'on « saute » du pôle dominant au pôle le plus dominé. Les étudiants inscrits en CPGE, c'est-à-dire au sommet de la hiérarchie scolaire, et qui se réorientent, le font pour 60,3% d'entre eux pour cette position intermédiaire qu'est l'université et rarement vers les STS (seulement 1,4% des étudiants de CPGE sont dans ce cas). Les étudiants qui sortent de l'université suivent la même pente et confirment donc cette logique de réajustements vers le bas et par degrés : ils ne quittent pas l'université pour intégrer une CPGE (seulement 2,1% des cas) mais majoritairement une école spécialisée (42,4%) et, dans une moindre mesure, une STS (34,4%). Les étudiants qui constituent déjà le bas de la hiérarchie, c'est-à-dire les étudiants en STS, basculent généralement vers les filières qui sont les moins éloignées de leur situation d'origine, c'est-à-dire vers les écoles spécialisées plutôt que vers l'université (62,5% pour les premières contre seulement 31,3% pour la seconde) et jamais vers les CPGE. De façon encore plus significative, ce sont les étudiants en STS et en écoles spécialisées qui voient le plus souvent leur « décrochage » se convertir en sortie pure et simple de l'enseignement supérieur (6,2% des étudiants en STS et surtout 17,5% des étudiants en écoles spécialisées se trouvent dans ce cas contre moins de 6% à l'université ou seulement 2,3% en

12. Panel de bacheliers 1996 ; source ministère de l'Éducation nationale.

IUT), comme si le fait de se trouver au niveau de l'échelon le plus bas dans la hiérarchie des filières du supérieur ne laissait d'autre choix qu'une réorientation pleine de modestie vers une filière de niveau comparable ou une sortie discrète vers le marché du travail.

Cette description de la circulation des étudiants entre les filières au niveau national correspond à ce qu'il est possible d'observer à un niveau local comme celui de l'académie de Poitiers<sup>13</sup>. On y constate en effet que ce sont les inscriptions en STS qui concernent le plus grand nombre de sorties (35,1% des étudiants non réinscrits à l'université de Poitiers en 2007-2008), immédiatement suivies par celles en écoles spécialisées (27,4%). En troisième position, se trouvent les étudiants ayant quitté l'université de Poitiers pour une autre université. On peut d'ailleurs encore affiner l'analyse et montrer comment le passage d'une discipline à l'autre au sein de la même université s'opère selon la même logique. On glisse de droit à sciences humaines et sociales, de médecine à sciences, rarement le contraire (30% des étudiants inscrits en première année de droit en 2006 qui n'ont pas quitté l'université mais se sont réinscrits dans une autre discipline l'année suivante l'ont fait en sciences humaines et sociales, pour seulement 3% dans le sens inverse).

Mais pour bien comprendre ce qui se joue derrière ces diverses réorientations, il faut encore préciser qui sont ces étudiants qui glissent d'une filière ou d'une discipline à l'autre. On observe en effet tout d'abord que parmi les étudiants non réinscrits dans leur filière d'origine sont surreprésentés les étudiants d'origine populaire (enfants d'ouvriers et d'employés) ainsi que les étudiants originaires des groupes intermédiaires les moins bien armés scolairement (enfants de commerçants, d'artisans et d'agriculteurs), alors qu'à l'inverse sont sous-représentés les étudiants des groupes intermédiaires « cultivés » (professions intermédiaires) et, plus encore, les enfants de cadres et des professions intellectuelles supérieures.

On observe parallèlement la surreprésentation des étudiants ayant obtenu un baccalauréat professionnel ou technologique parmi les non réinscrits ; les étudiants détenteurs d'un baccalauréat général se caractérisant *a contrario* par une probabilité d'abandon bien plus faible, et plus faible que la probabilité d'abandon moyenne observée à l'université de Poitiers. Le risque de sortie du système universitaire comme celui de simple réorientation en son sein n'est donc pas un privilège également partagé par l'ensemble de la population

13. R. Bodin, *L'abandon en première année de licence à l'université de Poitiers*, Rapport final, SAFIRE/GRÉSCO (EA 3815), Université de Poitiers, 2009.

étudiante. La probabilité de ne pas se réinscrire augmente donc au fur et à mesure que l'on se rapproche des étudiants les moins armés socialement et scolairement. En ce sens, l'université assure bien imparfaitement l'égalité des chances.

Ce constat n'est pas nouveau. L'existence ou la persistance d'une inégalité sociale dans les parcours des étudiants est déjà bien connue (Bourdieu et Passeron ; Baudelot et Estabilet ; Duru-Bellat...). Mais on voulait surtout insister ici sur la signification des taux d'« abandon ». Ce que nous avons essayé de montrer c'est que cette évaporation apparaît moins à l'analyse comme un dysfonctionnement de l'université que comme le succès du travail de régulation des aspirations des bacheliers qu'elle semble opérer au sein de l'enseignement supérieur. Les ajustements que constituent ces « abandons » ne sont, en effet, pas neutres et participent au « maintien des hiérarchies » sociales et scolaires. Moins que d'échecs ou d'accidents, il s'agit de multiples réajustements qui se font non seulement du haut vers le bas – l'université a donc un rôle de modérateur des choix et des désirs étudiants –, mais aussi de façon douce et progressive, par niveaux successifs. Sur le podium des filières et des disciplines, l'étudiant « décrocheur » ne glisse pas d'un coup de haut en bas, mais simplement d'une marche à la marche immédiatement inférieure, quitte à reproduire cette expérience plusieurs années de suite, et ce d'autant plus probablement que le profil social et scolaire de ce dernier se trouve quelque peu en décalage vis-à-vis de la position que sa filière occupe dans la hiérarchie des positions sociales et culturelles.

## Conclusion

Il faut peut-être se réjouir que les classes dirigeantes et notamment l'actuel gouvernement se saisissent aujourd'hui de ce problème comme l'illustre entre autres la mise en place du Plan Licence. Cela dit, on peut toutefois s'interroger sur les objectifs réels poursuivis à travers les diverses réformes mises en place ces dernières années, ou envisagées pour l'avenir, et sur la capacité de ces dernières à réellement réduire les inégalités.

Tout conduit en effet à penser que c'est sous la pression européenne et internationale que les politiques se sont saisies de la question de l'échec et de l'abandon à l'université, et non à partir d'une prise de conscience soudaine. En effet, alors même que ces taux sont très élevés depuis près de quarante ans, ce n'est qu'à partir du début des années 2000 que le pro-



blème semble soudain avoir ému quelques-uns de nos responsables, c'est-à-dire à la suite de la déclaration de Bologne (2000) et au moment où le premier classement de Shanghai commençait à être connu (2003). À vrai dire, le phénomène d'évaporation dans les premiers cycles semble avoir été à ce point nié que nombre d'enseignants-chercheurs, pourtant directement concernés, semblent eux-mêmes surpris d'apprendre que ce taux non seulement ne varie quasiment pas d'une année sur l'autre (environ 25% depuis dix ans) mais, qui plus est, était identique voire supérieur, dans les années 1970 (un peu plus de 30% selon les archives de la DEPP). N'importe qui jetant un coup d'œil aux statistiques publiées par le DEPP pouvait s'en rendre compte et il va de soi que ces chiffres étaient connus des gouvernements et ministres successifs. Il aura pourtant fallu attendre les années 2000 pour que la question soit prise en charge. Le problème pour l'actuel gouvernement semble par conséquent moins être celui des inégalités sociales dans le supérieur que l'image des universités françaises à l'étranger et leur classement dans les comparaisons internationales. On comprend ainsi mieux ce qui pourrait expliquer la propension de la *doxa* institutionnelle et ministérielle à agréger la diversité des situations et des trajectoires étudiantes sous l'unique notion d'*échec*. Cette dernière, en faisant écran au fond du problème, permet de parler d'un dysfonctionnement à traiter sans jamais évoquer directement la question des inégalités. Tout l'enjeu est peut-être pour nos classes dirigeantes, dont les positions dominantes sont elles-mêmes tributaires de ces inégalités et de leur maintien, de pouvoir dire sans trahir. ■